

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE n°2026-50

Arrêté du 7 mai 2026

Délégation de signature : Directrice Générale des Services

Le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2026 portant élection de Monsieur Jérôme LETOURNEAU en tant que Président de la Communauté d'agglomération,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 05 mai 2026 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président,

VU l'arrêté portant nomination de Madame Hélène BARTHELEMY en qualité de Directrice Générale des Services,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux directeurs des services de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une révision de la délégation de signature à Madame Hélène BARTHELEMY dans le strict respect des conditions visées ci-après,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Hélène BARTHELEMY, dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale des Services, en ce qui concerne :

➤ **Marchés Publics**

- Validation des devis et bons de commande dans la limite d'un montant inférieur à cinq mille euros hors taxes (5 000 € HT)
- Tous documents relatifs à l'exécution des marchés et accords-cadres entrant dans le périmètre de délégations (notamment : bons de commande, marchés subséquents, ordres de service, étude et validation des devis ...)

➤ **Finances**

- Signature des bordereaux de titres de recette et de mandats de dépense valant certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui.

➤ **Mesures de gestion du personnel : Directeurs Généraux Adjoints, Directeur général des Services Techniques, tous les services placés sous sa responsabilité directe :**

- Congés (annuels, de récupération et d'ARTT)
- Avis sur les autorisations spéciales d'absence
- Etats des frais de déplacements
- Etats de validation des heures supplémentaires ou complémentaires pouvant être placées par l'agent sur son Compte Epargne Temps
- Autorisation de remisage du véhicule de service à domicile
- Ordres de mission temporaires et permanents

➤ **Mesures Diverses**

- Tout courrier et courriel d'information et de rappel à la réglementation à destination des agents, collectivités et organismes partenaires sous réserve que celui-ci soit dépourvu de tout caractère décisionnel

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Madame Hélène BARTHELEMY pour déposer plainte auprès de la Gendarmerie nationale, au nom de la Communauté d'agglomération, pour toute dégradation subie par un équipement communautaire ou pour tout dommage causé à la communauté ou à l'un de ses agents.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène BARTHELEMY, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article précédent sera exercée par Monsieur Bernard AUDRIC, Directeur des Services Techniques.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Hélène BARTHELEMY qui accepte cette délégation, et sera transmis à Monsieur le Comptable public.

ARTICLE 6 : Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à Madame Hélène BARTHELEMY
Le

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.